

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Bad : Akinwumi Adesina en course pour un second mandat

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Le président de la Banque africaine de développement (BAD), le Dr. Akinwumi Adesina, se présente pour un deuxième mandat. La Chambre africaine de l'énergie (CAE) approuve et soutient sa candidature sur la base d'un premier mandat exemplaire et de la priorité accordée à l'accès à l'électricité, en tant que pilier des activités de la banque.

Pour la CAE, le " Dr Adesina a apporté une solide expérience de la croissance et de la réforme du secteur privé, grâce à son mandat réussi en tant que ministre nigérian de l'Agriculture de 2011 à 2015. En tant que président de la BAD depuis

2015, il a dirigé des programmes de réforme complets et nécessaires et de nouvelles initiatives qui ont mis la banque à la pointe du financement du développement de l'Afrique sur la scène mondiale. Dr Adesina a travaillé dur pour faire entendre une voix indépendante à la Banque africaine de développement, qui croit aux principes des marchés libres et à la bonne gouvernance. Son combat pour la reddition de comptes et la responsabilité dans toutes les facettes de la BAD a apporté des changements positifs non seulement à la BAD, mais surtout aux Africains de tous les jours, et les résultats sont impressionnants. "

Les principales initiatives ont inclut la décentralisation des activités de la BAD vers les bureaux régionaux, le lancement du Forum sur l'in-

vestissement en Afrique en 2018, et des progrès significatifs vers la réalisation des objectifs de l'Union africaine à l'horizon 2063, grâce aux 5 priorités stratégiques de la banque dont l'une est " Light Up and Power Africa ". Grâce à son travail dans ce domaine, la BAD a contribué à fournir un accès à l'électricité à 18 millions de personnes. Le Forum sur l'investissement en Afrique, qui s'est tenu pour la première fois en 2018 à Johannesburg, a mobilisé 38,7 milliards de dollars d'investissements en Afrique, et 40,1 milliards de dollars dans son édition 2019.

" La réussite d'Akinwumi Adesina est double. Il a positionné et solidement établi la Banque africaine de développement en tant qu'acteur principal du financement du développement en Afrique, en mettant



Akinwumi Adesina, candidat à sa propre succession à la tête de la BAD

l'accent sur l'énergie et une approche basée sur la réforme et dirigée par le secteur privé. Il a associé cela à un engagement à mettre les citoyens africains au premier plan de son mandat ", a déclaré NJ Ayuk, président de la Chambre africaine de l'énergie.

Avant d'ajouter : " Pendant de nom-

breuses années, la BAD n'a pas eu beaucoup de sens pour les Africains ordinaires, le secteur de l'énergie et les entreprises africaines. Dr. Adesina a changé cela et au cours des dernières années, sa capacité à transcender et à embrasser la diversité de l'Afrique a été un énorme avantage pour le continent. "



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE D'ACTIONNAIRES

UGB

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital social de Dix Milliards de Francs CFA
Siège social : Avenue du Colonel Parant – BP 315 Libreville, Gabon
RCCM Libreville : 2002B01521 NIF 790231 U

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **Vendredi 08 Mai 2020 à 10 heures au siège social** situé Avenue du Colonel Parant – BP 315 Libreville, Gabon à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Présentation du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31.12.2019
3. Présentation du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
4. Conventions réglementées ;
5. Approbation des comptes et affectation du Résultat de l'exercice clos au 31.12.2019 ;
6. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
7. Fixation du montant des indemnités de fonction pour l'exercice 2020 ;
8. Pouvoirs pour formalités légales.

Tout Actionnaire ou représentant légal d'Actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire. **Les pouvoirs** en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au siège social **cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.**

Vous pourrez également participer à l'Assemblée à distance, par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant votre identification. En cas d'absence, tout actionnaire ne pouvant être présent peut **exprimer son vote par télécopie, par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique** à condition d'avoir informé le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général de son absence **au moins trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée** et que son vote soit réceptionné par la société **au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'Assemblée.**

A titre exceptionnel, en application des **mesures liées à la lutte contre le COVID-19** et dans le souci du respect de celles-ci, **tout actionnaire souhaitant assister physiquement à la réunion est prié de se faire enregistrer avant la tenue de la réunion d'Assemblée Générale.** Il est rappelé à toute fin utile que compte tenu du respect des règles sanitaires, **un nombre limité de personnes pourra prendre part à cette réunion en présentiel et les autres pourront y participer aux moyens précisés au paragraphe précédent** dans le respect des règles statutaires et légales.

Les documents prescrits par l'article 525 de l'Acte Uniforme susvisé seront tenus à la disposition des Actionnaires **au siège social** où ils pourront en prendre connaissance soit par eux-mêmes soit par mandataire dûment habilité.

Le Conseil d'Administration